

Concours villes et villages fleuris

2018

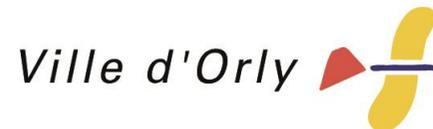
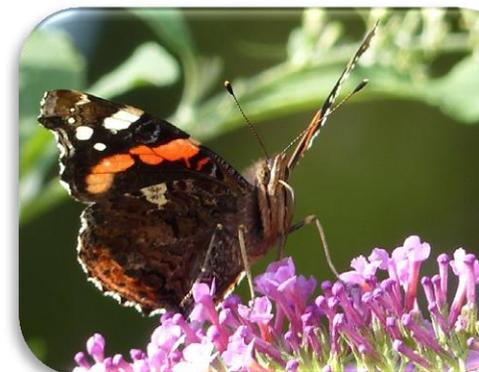


Table des matières

Préambule	3
I/-Présentation de la commune	5-10
A) Situation géographique	5
B) La culture orlysiennne	6-7
C) Situation économique	8
D) Les quartiers orlysiens	9-10
II/-Présentation de la démarche de valorisation	11
III/-Acteurs et ressources mobilisées	12-17
A) Présentation du service espaces verts	12
B) Les activités du service espaces verts	13-16
1. Travaux de maintenance	13
2. Activités annexes	14-16
C) Budget annuel pour le fleurissement	17
IV/-Animation et promotion de la démarche environnementale	18-23
A) Le service communication	18
B) Sensibilisation à la préservation de l'environnement	18-21
C) La Maison de l'enfance	21-22
D) Le concours des maisons et balcons fleuris	23
V/-Mise en œuvre	24-48
A) Le patrimoine végétal et le fleurissement	24 - 30
B) Gestion environnementale des espaces verts publics	31-41
1. Un inventaire de la faune et la flore des berges de la Seine.....	31-32
2. La gestion de l'eau	32-34
3. L'adhésion à divers organismes	34-35
4. La gestion de l'énergie	36
5. La gestion des déchets	37-41
C) L'amélioration du cadre de vie à Orly	42-48
1. La démocratie participative	42
2. La régulation des espèces invasives	43
3. Un urbanisme en adéquation avec la nature	44-46
4. L'effacement des réseaux	46
5. Tous les chemins mènent à Orly	47-48



Préambule :

Depuis plusieurs années, la Ville d'Orly a placé la préservation de son cadre de vie et de son environnement au cœur de la politique municipale. Consciente de leur importance pour le bien-être des habitants, ces préoccupations ont pris aujourd'hui une résonance plus globale face aux enjeux qui menacent la planète : préservation des ressources naturelles, dérèglement climatique, économies d'énergie, maintien de la biodiversité.

Dès 2009, un programme quinquennal de fleurissement de la ville a été instauré et s'est terminé en 2014. C'est l'enclenchement de ce processus qui a incité la Ville d'Orly à présenter sa candidature au Concours National des Villes et Villages Fleuris en 2015 et accueillir sa première fleur. Cette dynamique enclenchée, la ville d'Orly a poursuivi ses efforts à travers de nombreuses actions, jusqu'à lancer en 2017 l'élaboration d'un projet territorial de développement durable : un Agenda 21 local.

La réalisation d'un Agenda 21 à Orly répond à une ambition municipale de toujours rendre meilleure la qualité de vie des Orlysiens, développée dans le programme municipal 2014-2020. Il s'agit également de valoriser et de mettre de la cohérence et de la structure autour des actions déjà réalisées.

L'objectif de ce projet est de planifier à l'échelle de la ville des actions concrètes en faveur d'un développement durable du territoire, pour et avec les Orlysiens. En s'appuyant sur une concertation des forces vives du territoire, le plan d'actions co-construit visera à améliorer durablement les conditions de vie de chaque Orlyzien. À travers son axe stratégique « Aller plus loin dans l'ambition d'une ville écologique et conviviale », l'Agenda 21 projette de poursuivre la dynamique engagée dans cette voie en développant notamment la nature en ville et l'agriculture urbaine.

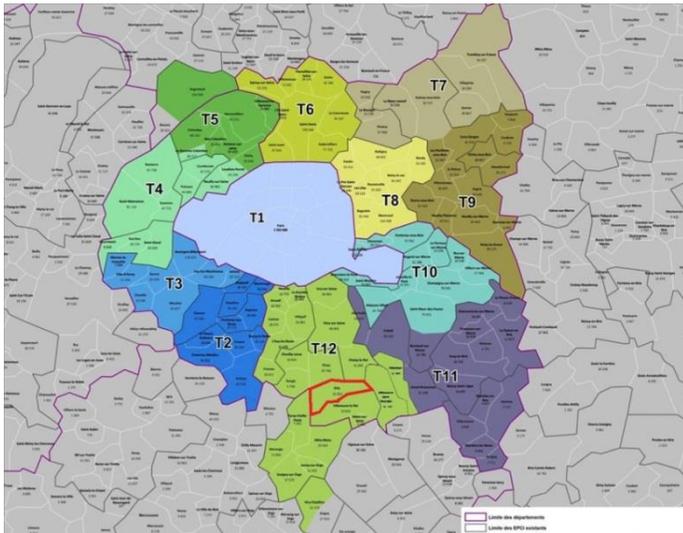
Le présent dossier s'attellera à développer au travers de projets concrets, les actions engagées par la ville dans sa volonté de préserver la biodiversité et les ressources naturelles pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie de ses habitants, sans se limiter au simple fleurissement. Plus largement, ce document permettra de mettre en exergue la dynamique globale de la municipalité à prendre en compte le développement durable comme un véritable axe de développement de son territoire.

I - Présentation de la commune

A – La situation géographique

Orly, une ville inscrite dans le périmètre de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre et en fort développement

La loi relative à la Modernisation de l'Action publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles de 2014 dite « loi MAPTAM » puis la loi relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République de 2015 dite « loi NOTRe » ont permis la création de la Métropole du Grand Paris. Cette métropole a été subdivisée en 12 grands territoires. C'est dans ce cadre que depuis le 1^{er} janvier 2016 la ville d'Orly est intégrée à l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre (EPT GOSB). Ce territoire formé par la fusion-extension de 3 EPCI et de 8 villes « isolées » regroupe aujourd'hui 24 communes et 700 000 habitants. Il s'agit d'un territoire à forts enjeux puisqu'il est le premier constructeur de logements avant Paris, le plus peuplé et le deuxième pôle d'emploi après Paris.



L'EPT Grand Orly Seine Bièvre est concerné par plusieurs enjeux métropolitains tels que l'économie productive de la vallée de la Seine, la logistique fluviale, ferroviaire et routière, le développement de la plateforme aéroportuaire, le MIN de Rungis, ou encore les économies de la santé, de l'eau, des milieux et des sols. Il occupe une place stratégique entre la grande couronne et la zone dense comme d'autres territoires métropolitains.

Dans les 20 prochaines années, de nombreuses opérations d'aménagement ainsi que le développement des lignes de transports collectifs structurants vont profondément modifier la physionomie du territoire et participeront au déploiement de son dynamisme déjà bien engagé.

La ville d'Orly a déjà affirmé sa volonté d'améliorer la qualité de vie en :

- poursuivant et développant les actions engagées de consolidation de la structure urbaine
- améliorant les mixités fonctionnelle et sociale
- renforçant les maillages
- pérennisant et augmentant un haut niveau de services publics pour tous
- poursuivant des actions qui ancrent le caractère durable de son développement social, urbain et économique.

Pour définir ces ambitions, la ville d'Orly s'appuie sur les deux objectifs de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 : amélioration des conditions de vie des habitants et réduction des écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires de la ville.

B - La culture orlytienne

- **Toponymie**

Le nom d'Orly se trouve sous la forme « Aureliacum » dans les documents des IX^{ème} et X^{ème} siècles. Il est formé sur le nom propre romain « Aurelius ». On trouve également Orliacum, Orleio, Orli dès le XI^{ème} siècle.

La situation géographique du vieux centre d'Orly est très proche d'une zone de bord de Seine où les marécages occupaient environ 2 000 hectares avant d'être aménagés dans les siècles derniers.

En conséquence, le nom s'analyse très bien à travers deux racines celtiques :

La racine *oro ou *or signifiant bord, limite à rapprocher des mots français orée, ourlet.

La racine *leig signifiant marais, marécages, vase à rapprocher des mots français lie, limon, enlisé.

La forme ancienne Orli était donc cohérente phonologiquement avec les mots qui lui étaient contemporains issus de ces racines.

- **Héraldique**



D'azur au chevron d'argent chargé de cinq avions de sable, le tout enfermé dans un orle d'or. L'orle est un exemple typique d'arme parlante. Les cinq avions indiquent l'importance de l'aéroport situé sur le territoire de la commune.

- **Orly, une ville une histoire**

La ville d'Orly, regroupe près de 22 600 habitants, dans divers quartiers. Proche de Paris, elle abrite aujourd'hui l'un des deux plus importants aéroports de la capitale française. Ancien petit village rural, la ville devient moderne durant la fin du XIX^{ème} siècle. Elle connaît un essor dans les années 1960-1970 suite à la transformation de l'aérodrome d'Orly en aéroport international, à la création d'une annexe du marché d'intérêt national (MIN) de Rungis (zone du SENIA) et à la construction d'un grand ensemble Orly-Choisy, composé de plusieurs quartiers (Calmette, Pierre au Prêtre, Aviateurs, Navigateurs, etc.).



Petit à petit, les champs de blé, de plantes médicinales et les vignes laissent place aux infrastructures urbaines. C'est en 2012, que les anciennes vignes vont être en partie réhabilitées par le service espaces verts dans l'avenue de la Victoire avec la plantation de 150 pieds muscadet de cépage « melon ».

Malgré l'urbanisation des années 1960, la ville d'Orly a conservé certains attraits d'une ville francilienne, comme son vieux centre, l'église saint-Germain, le château du parc Méliès, ou encore le hameau de Grignon avec son château et son parc à l'anglaise.



Vieil Orly, Château du Parc Georges Méliès



Vieil Orly, Église Saint-Germain



Vieil Orly, École du Centre

C - Situation économique

Grâce à la présence de son aéroport, qui occupe un tiers de son territoire, et de la zone industrielle du SENIA situés à l'Ouest de la commune, la ville d'Orly jouit d'un dynamisme économique important. Elle comptabilise plus de 1000 établissements pour un potentiel d'environ 24 000 emplois sur la ville. Le commerce, les transports et les services divers représentent 79% de ces emplois. Plus de 25% des travailleurs d'Orly y vivent (20% uniquement dans le Val de Marne).

La commune d'Orly est un territoire atypique en matière de commerces. D'une part, avec environ 130 cellules commerciales qui se répartissent principalement sur 4 polarités : le Centre ancien avec la rue du Commerce, le quartier Terrasses/Racine, la Place Gaston Viens (anciennement « Fer à Cheval ») et la voie des Saules. D'autre part, avec le centre commercial Orlydis situé dans le quartier du Fer à cheval/Place Gaston Viens qui englobe un hypermarché Leclerc et une galerie commerciale avec plusieurs franchises nationales. C'est un lieu où transitent chaque jour des personnes au profil varié et qui contribue à l'attractivité de la ville. Enfin, l'offre commerciale de proximité est également renforcée par deux marchés, celui du Centre ancien (mardis et samedis matins) et celui des Terrasses (jeudi et dimanche matins) qui remplissent leur fonction de convivialité et de lien social pour les habitants qui les fréquentent.

Il est à noter que dans le cadre de son projet d'aménagement et de développement durable, la ville a placé au cœur de son projet la redynamisation des cœurs de ville, le maintien de la vitalité économique et le développement du dynamisme commercial. D'ailleurs, la ville a également répondu à l'appel à l'Appel à projets de la Métropole du Grand Paris sur les « Centres villes vivants » afin d'aller plus loin dans ses ambitions et de mener des réflexions sur des actions innovantes.



Voie des Saules



Place Gaston VIENS



Rue du Commerce

D - Les quartiers orlysiens

La ville d'Orly compte de nombreux quartiers (voir carte ci-après) :

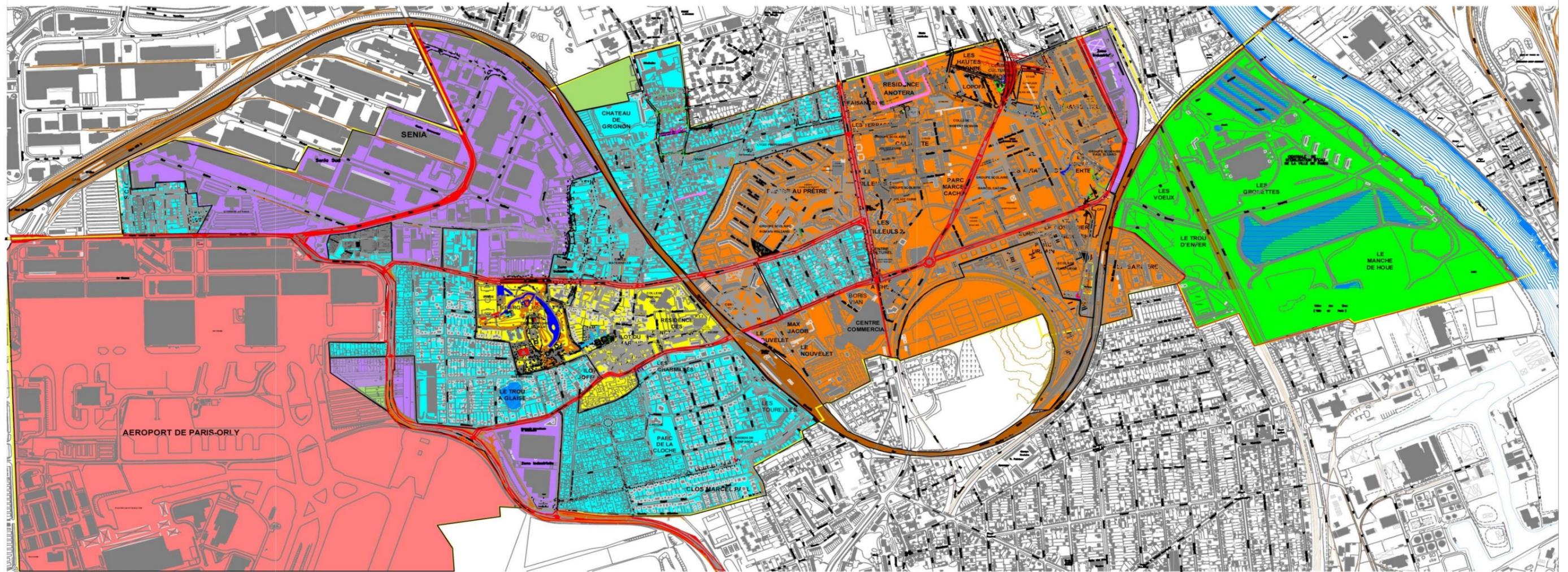
- Le Vieil Orly, centre ancien de la ville (jaune),
- L'Aéroport, plateforme aéroportuaire, située à l'extrême Ouest de la commune (rose),
- Des quartiers pavillonnaires (bleu) dont Grignon, les Sentiers, le Bas clos, le Parc de la Cloche,
- Des habitats collectifs (orange) dont le Fer à cheval, la Pierre au Prêtre, les Saules, Calmette, les Tilleuls, les Aviateurs, les Navigateurs, la Sablière,
- Des zones d'activités (violet) : la Sénia, la ZA des Chaudronniers, la ZA des Cosmonautes,
- Des friches urbaines actuellement en cours de renouvellement (vert clair) : les Roses et le Clos Pantin,
- Les bords de Seine et l'usine des eaux avec sa darse (vert foncé).

Ces divers quartiers sont témoins d'une mixité sociale assez importante au sein de la commune.

CONCOURS NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

LES DIFFERENTS QUARTIERS D'ORLY

Ville d'Orly 



 **Vieil Orly**

 **Quartier Pavillonnaire**

 **Zone d'activités**

 **Axes Principaux**

 **Aéroport**

 **Grands Ensembles**

 **Friche Urbaines**

 **Ligne RER**

 **Bord de Seine**

II - Présentation de la démarche de valorisation

Ce qui motive la ville d'Orly à poser sa candidature pour l'obtention de sa seconde fleur est le fruit des efforts de la municipalité pour améliorer la qualité de vie de ses citoyens. Les actions mises en œuvre ont permis le développement et l'amélioration des espaces paysagers privés et publics.

Obtenir cette deuxième fleur est pour la ville d'Orly un atout indéniable, parce qu'il participe à l'image de la commune et à son attractivité ; il constitue un outil de communication efficace pour attirer les visiteurs, les nouveaux administrés ainsi que les entreprises et commerces.



A - Présentation du service espaces verts

Le service municipal des espaces verts est constitué d'un technicien responsable des services espaces verts, de son adjoint, de 27 agents, et de 2 agents ESAT.

Il assure l'entretien des 38 hectares d'espaces verts communaux.

Parmi ses activités :

- Entretien courant,
- Nouvelles réalisations (engazonnements ou pose de gazon de placage, création et réhabilitation de squares et de parcs), ainsi que le fleurissement au sol et hors-sol.
- Petits élagages et abattages,
- Plantation de gros sujets (ex : arbres d'alignements rue Jean Mermoz, square Saint-Exupéry, rue Marco-Polo).

B- Les activités du service espaces verts

1. Travaux de maintenance

Les agents du service espaces verts ont la mission d'assurer le suivi permanent des espaces verts. Ils les entretiennent, établissent des diagnostics, ont des réflexions sur l'amélioration du cadre de vie de la commune, notamment en réhabilitant des squares et autres parcs.

Ce service est en perpétuelle recherche d'innovation dans le domaine de l'entretien (objectif zéro phyto, gestion différenciée), mais aussi dans celui des créations à travers la ville.

Les agents sont aussi mandatés pour entretenir les berges de la Seine à l'Est de la ville. Leur travail consiste à maintenir la végétation à un niveau stable, c'est-à-dire veiller à ce qu'elle ne soit pas trop invasive.

La régie effectue parfois des élagages et des abattages dans les parcs, les squares, les cours d'école et d'autres bâtiments communaux. Mais, la taille architecturée des arbres d'alignement et les gros chantiers d'élagage sont effectués par un prestataire extérieur.

2. Activités annexes

- Apiculture

En 2017, la Ville d'Orly a accueilli dans ses salons le jury du 2^{ème} concours des Miels de la Métropole du Grand Paris.



L'apiculture a été initiée sur la ville en 2014. Les apiculteurs, agents de la ville, sont devenus autonomes en 2017 grâce à une formation adaptée. Ils ont œuvré au niveau pédagogique au cours d'ateliers en présence de nombreux enfants d'Orly.

Un nouveau laboratoire pour l'apiculture, aux normes d'hygiène en vigueur, a été inauguré en juin 2017. Ce local permet d'extraire et de conditionner les récoltes de miel (2016 : 100 kg, 2017 : 120 kg). Depuis deux ans Orly participe aux concours de miels.

- Viticulture



Les vignes plantées au Clos des Vignes, rue des écoles, en 2011, font l'objet de soins particuliers de la part des jardiniers. Suite à une formation sur 4 années ils sont devenus autonomes en 2017. Un nouvel accastillage a été installé en 2016, de même qu'un olivier qui s'épanouit auprès des ceps.

- **Des évènements**

Le service Espaces Verts est également très sollicité pour la réalisation de décors paysagers (vœux de la Municipalité, repas à thèmes, décors de Noël, etc.) ou pour la remise en état de lieux des manifestations (les carnivals de printemps, « Orly en fêtes » début juin, le 14 juillet, le cinéma en plein air).

**Fête des
association dans le
Parc Memoz**



- **De la pédagogie**



Le service espaces verts intervient de plus en plus dans le cadre scolaire (10 000 coins nature) et des accueils de loisirs pour donner des conseils et sensibiliser les enfants à la biodiversité. Il aide aussi à la réalisation de jardins et potagers pédagogiques, notamment à l'école du Centre primée en 2014 au concours des écoles fleuries (1^{ère} au concours départemental et 3^{ème} au concours national), Joliot-Curie, Marcel Cachin, Paul Eluard et le lycée professionnel Armand Guillaumin. Les projets d'extension et de réhabilitation des établissements scolaires de la ville (maternelles et primaires) prennent en compte les aspects écologique (HQE), mixité sociale et intégration environnementale. Des jardins partagés sont aussi mis en place rue Marie Curie (Jardins Sucré/Salé).

C - Budget annuel pour le fleurissement



Le budget d'investissement en matière de fleurissement permet de financer les arbres et arbustes, ainsi que le matériel adapté au fleurissement (jardinières, balconnières, vasques, structures). Ces investissements sont bien sûr prévus de manière échelonnée et sont à hauteur d'environ 15 000€ par an.

L'acquisition de plantes, substrats, engrais, paillage permet le fleurissement pour un budget de fonctionnement au coût moyen annuel de 25 000€.

Le plan quinquennal de fleurissement mis en place dès 2009 a permis l'acquisition :

- de 404 vasques et jardinières (dont 4 cascades fleuries Place du 8 Mai 1945).
- de 5 arches d'entrée de ville côté Marcel Cachin,
- d'un véhicule d'arrosage adapté au fleurissement hors sol.

Le coût global relatif sur 5ans correspond à 153 582€ en investissement.

Dans le cadre de la dynamique Agenda 21, un budget spécifique est prévu pour financer diverses actions de développement durable. Un premier projet est lancé en 2018, concernant la mise en place de sondes pour optimiser l'arrosage du Stade Mermoz et des jardinières de la ville (action qui sera détaillée dans la partie « gestion de l'eau »). Le coût de ce projet s'élève à 5000 euros pour l'année 2018.

IV- Animation et promotion de la démarche environnementale

A - Le service communication



Le service communication utilise différents supports : une communication interne avec le journal interne «ORLYcom», le Bulletin interne distribué avec les Fiches de paie et l'intranet; et une communication externe grâce au site internet, la page facebook de la ville d'Orly et le journal bi-mensuel « ORLY *notre ville* ».

Des panneaux lumineux d'information, placés dans la ville (ex : place Gaston VIENS ou place du Marché, Gare Orly Ville etc.), renseignent les Orlysiens en temps réel sur les informations ponctuelles.

En 2015, suite à l'obtention de la 1^{ère} fleur, le service communication a publié différents articles consacré au concours dans le journal « Orly ma ville » et le « bon à savoir », pour informer nos concitoyens et notre personnel des objectifs de ce label.

B - Sensibilisation à la préservation de l'environnement

À Orly, petit et grands sont sensibilisés à la préservation de notre environnement, dans une démarche d'écocitoyenneté. Dans ce domaine particulièrement vaste, la Ville d'Orly a multiplié les initiatives depuis plusieurs années.

- **Des événements pour informer et sensibiliser et agir :**



Chaque événement festif est un moment opportun pour sensibiliser un maximum de personnes aux enjeux environnementaux. « Orly en fête », « Forum des associations » ou encore « Le Marché de Noël ». Ces fêtes ont pour but de valoriser le tissu associatif de la ville, de mettre en valeur les activités des services municipaux, mais c'est aussi et surtout un formidable point de rencontre avec les Orlysiens pour pouvoir les sensibiliser : au tri des déchets, au compostage, au développement durable ...



Des événements thématiques sont également organisés. En novembre 2016 s'est déroulée la première édition des « Rendez-vous de l'environnement » (dossier en annexe). Réunissant à la fois un public de professionnels, d'agents communaux et d'Orlysiens soucieux de leur ville et de la préservation de l'environnement, l'objectif de cet événement était de valoriser l'ensemble des actions menées par la ville sur les questions environnementales et de développement durable. Articulé autour de trois axes : l'écologie de l'eau, l'écologie de la terre et de la biodiversité et l'écocitoyenneté, cet événement a été conclu par l'annonce de l'élaboration d'un Agenda 21 local.





Cette année, après plus d'un an d'élaboration de l'Agenda 21, s'est tenue le 02 juin à l'Orangerie la première édition de « Fête du Développement Durable ». Événement ludique et animé de présentation de l'Agenda 21 au grand public, ce moment de rencontre et de convivialité a pour objectif de sensibiliser tout un chacun au développement durable, mais surtout de donner envie aux Orlysiens de s'investir dans l'Agenda 21 et dans la préservation de notre planète.

se égale
Conseil de
ace sur
space pu
tion des
u recycla



- **Des actions de terrain :**

En complément des événements et pour sensibiliser les orlysiens qui ne seraient pas touchés par la communication « traditionnelle », des actions de terrains sont mises en place pour aller directement à la rencontre des habitants pour les sensibiliser :

- Des opérations de proximité réalisées par les animateurs du tri et du développement durable pour informer sur les consignes de tri et l'importance du recyclage ainsi que les éco gestes.
- La mise en place du Projet « Oasis » pour l'été 2018 par la direction jeunesse et sport. Il s'agit de créer une dynamique de prévention et d'information sur le respect de l'eau. Elle se concrétise par la création d'animations intergénérationnelles sportives, culturelles, musicales et ludiques dans les quartiers ainsi que des animations thématiques sur l'importance de la gestion de l'eau dans notre environnement, mais également sur notre planète avec une sensibilisation plus particulière sur les conséquences des ouvertures intempestives des bouches à incendies.

- **De la pédagogie :**



Parce que les enfants et les jeunes sont les citoyens de demain et qu'ils peuvent agir dès aujourd'hui, des actions concrètes de sensibilisation sont menées dans les écoles, lycée et lors des temps d'activités périscolaires (TAP). L'éducation à l'environnement et au développement durable est un levier majeur pour faire évoluer les comportements et relever les défis de la lutte contre le changement climatique, de la transition énergétique et de la préservation des ressources. Cette thématique se concrétise à Orly par de nombreuses actions dont :

- Des sensibilisations en direction des plus jeunes sur les gestes simples de tri, permettant de préserver l'environnement.
- Des activités autour de l'écologie, de la transition énergétique, de la préservation des ressources et de l'importance de la biodiversité sont organisées à destination des enfants, durant les TAP.
- Des projets pédagogiques autour des potagers et de la nature sont mis en place dans les écoles par les équipes enseignantes, en partenariat avec le service espaces verts. Des projets qui se concrétisent notamment à travers les 10 000 coins nature pour apprendre le respect de la biodiversité et du vivant sous ses différentes formes.



L'Agenda 21 perpétue cette dynamique de sensibilisation et ambitionne dans son volet « Donner envie d'Agir » de faire des Orlysiens, les acteurs du développement durable et de la préservation de l'environnement.

C - La Maison de l'Enfance

La Maison de l'enfance, lieu d'accueil des petits orlysiens, fait office de maison de la nature. Son équipe, en partenariat avec les écoles de la commune, sensibilise les plus jeunes à l'environnement et la biodiversité.

L'un des objectifs de ce lieu est de rapprocher les enfants de la nature par une pédagogie sensorielle. En effet, les différentes activités proposées font appel aux 5 sens des enfants pour mieux percevoir et comprendre leur environnement et l'importance de préserver la nature et la biodiversité : des ateliers de reconnaissance des arbres (la vue), des insectes (la vue) et des oiseaux (l'ouïe et la vue), des ateliers de découverte autour du potager (le toucher, l'odorat, le goût).

Un potager pédagogique de 200m² (remis en état par le service espaces verts en 2014) fait partie d'un grand parc qui entoure la propriété. Cet espace est également le lieu de mise en place de projets artistiques (land art), scientifiques (participation à l'Observatoire Des Saisons) et de développement durable (ferme pédagogique, ateliers autour des ruches,...)

Ce lieu fait aussi office de refuge d'excellence LPO (Ligue de Protection des Oiseaux), il possède aussi une ferme pédagogique où les enfants apprennent à s'occuper des animaux.

La maison de l'enfance fait aussi partie de l'OPIE (Office Pour les Insectes et leur Environnement) et a accueilli en 2014 trois ruches dans le cadre de projets sur la biodiversité.



D - Le concours des maisons et balcons fleuris



Concours des villes et villages fleuris 2018 – Ville d'Orly

La ville d'Orly organise à nouveau depuis 2014 le concours des maisons et balcons fleuris. L'objectif est d'inciter les Orlysiens, qu'ils résident en pavillon ou en appartement, à participer à l'embellissement et au fleurissement de leur cadre de vie. Cette action vient en complément de l'obtention d'une première fleur par la Ville d'Orly au concours des villes et villages fleuris en 2015 et s'inscrit dans la démarche Agenda 21.

Ce concours (qui se déroulera du 1^{er} au 22 juin 2018) est ouvert aux particuliers orlysiens résidant en appartement ou en pavillon, ainsi qu'aux jardiniers amateurs des parties collectives de résidences.

3 catégories sont définies :

- . Pavillons ou maisons de ville avec jardin
- . Balcons ou terrasses
- . Parties collectives d'immeuble

Les plantations composeront l'essentiel des réalisations. Des éléments de décor peuvent y être associés à l'exception des fleurs artificielles.

Il y a trois critères de notation pour le jury :



V - Mise en œuvre

A – Le patrimoine végétal et le fleurissement

Au cours de ces dernières années la ville a réaménagé différents sites tel que les squares Alfred de Musset, St. Exupéry, Maryse Bastié et Ténine.

Elle a également développé le fleurissement aux entrées de la Ville, aux abords des groupes scolaires, sur des places publiques, ainsi que pour certaines rues et carrefours principaux. Des réalisations conséquentes comme le parc Jean Mermoz, la Place du 8 Mai 1945 (Gare Orly-ville) et les abords du complexe sportif Léon Truyens ont vu le jour. Durant cette période on peut constater l'évolution constante des espaces verts, dont le fleurissement vertical a été multiplié par cinq et horizontal de plus de cinquante pour cent.





- **Travaux de réalisations, réaménagements et réfections depuis 2015 :**

- **Parc Georges Méliès :**

Réalisation de la nouvelle entrée à l'angle de la rue du Mal. Joffre et Av. Guy Moquet, de l'arrière de la résidence G. Moquet et des abords de la grande cascade.

Plantation de 3 arbres, 1700 arbustes et 9000 plantes vivaces.





- **Stade Jean-Pierre BELTOISE:**

Rénovation du stade en schiste à l'origine par un revêtement synthétique, avec accès PMR et aire sportive équipée d'agrès pour adultes et adolescents. Aménagement des abords du stade côté rue du Dr. Vaillant avec une haie bocagère plantée de 140 arbustes.



- **Rue Marie Curie :**

Le long de la clôture de la primaire Joliot Curie, création d'une haie bocagère avec mise en place d'un arrosage goutte à goutte, plantée de 150 arbustes, afin de créer un écran végétal.

- **Rond- point de la Cloche :**

Requalification du terre- plein central, taille de remontage du groupe d'ifs central, plantation de 4 cépées d'Arbousiers, d'un tapis de lierre agrémenté de narcisses.

- **Rue Louis Aragon :**

Plantation d'une plate- bande avec 30 arbustes sur un côté du parking en poche.

- **Espace vert Villa Toscane :**

Création d'une haie bocagère plantée de 120 arbustes le long de l'habitat collectif.



- **Centre médical Calmette :** Réaménagement des abords du parking, plantation de 6 Magnolias et 12 arbustes.



- **Parking à 2 niveaux situé entre l'Av. de l'Aérodrome et l'Allée des Charmilles :**

Nouvel aménagement planté de 2 cépées (Cerisier à fleur et Cornouiller) ainsi que de 130 arbustes et plantes grimpantes.



- **Nouveau bâtiment angle Av. M. Cachin/rue C. Guérin :**

1° phase : Aménagement des abords, plantation de 4 Chênes vert, 220 arbustes et 490 plantes vivaces.

2° phase :

Aménagement des abords, plantation de 2 Chênes vert, 15 cépées (Arbousiers, Lilas des Indes, Savonnier, Magnolias), 250 arbustes, 690 plantes vivaces ainsi que des nouveaux massifs fleuris deux fois par an.



- **Rue Marco-Polo :**

Après requalification de la voirie, réintroduction de l'Orme à Orly, disparu suite à la maladie de la « Graphiose », avec la plantation de 4 Ormes d'une nouvelle variété résistante (Ulmus New Horizon- Résista).

- **Centre Culturel L. Aragon- E. Triolet :**
Aménagement de la façade de l'entrée devant les baies vitrées avec des bacs au sol, multicolores, plantés de 40 arbustes, 150 plantes vivaces et un fleurissement annuel, bisannuel et de bulbes



- **Parc Jean Mermoz :**

Renforcement des surfaces de prairies mélange fleuri (5000m²) avec semis de 14 kg de graines.
Réfection des berges de la rivière sèche, taille et réduction des surfaces de graminées envahissantes et plantation de 2300 plantes vivaces variées.

- **Squares Hélène Boucher et Santos Dumont :**

Réfection des plantations sur les deux squares avec la mise en place de massifs arbustifs bocagers, plantés de 10 cépées et 550 arbustes.



Ecole maternelle Irène Joliot Curie :

Plantation d'une haie bocagère arbustive dans la cour composée de 60 arbustes variés.



« **Orly se pare de couleurs..** » Depuis janvier, la ville s'est lancé un nouveau projet collectif afin de donner vie à une œuvre multiple et colorée, qui sera installée dans le Parc Méliès, où se tiendra le festival Orly en fête, les 8, 9 et 10 juin prochains...En parallèle le thème du fleurissement choisi cette année est « **la fleur du changement** »... le tout faisant écho à la démarche agenda 21.



- **Deux projets d'envergure...**



- **Parc Méliès**

La requalification environnementale et paysagère du Parc prévue sur 2018-2020 lui confèrera à nouveau le statut et les attributs perdus du parc historique qu'il représente pour les Orlysiens, renforcera la biodiversité via une gestion différenciée des espaces verts et y permettra de nouveaux usages et manifestations festives et artistiques.



- **Parc Marcel Cachin :**

Les limites floues de cet espace qui englobe des friches résidentielles datant de la démolition de la cité Calmette en fait un objet hybride, à la fois pelouse, friche ou délaissé aux usages incertains. Avec la reconstruction du collège Desnos et au vu de l'étude « de la RD5 » qui met en avant l'enjeu des liaisons inter quartiers et des continuités urbaines entre les différentes opérations de renouvellement urbain, il a été décidé de requalifier et de reconfigurer ce parc à partir d'octobre 2018. L'emprise du parc sera modifiée pour qu'il s'infilte jusqu'à la rue Calmette et offre un espace de détente généreux aux équipements, des écoles et des logements.



B - Gestion environnementale des espaces verts publics

1. Un inventaire de la faune et flore des berges de la Seine

- **La Flore**



Plus de 160 espèces florales vivent sur notre territoire et parmi elles, 15% ne sont pas indigènes. De plus, 18 espèces remarquables ont été recensées, soit 11% du total. Parmi elles, 7 sont rares en Île-de-France.

- **L'avifaune** (ensemble des oiseaux d'une région)



Elle comprend 44 espèces identifiées, dont 6 remarquables : la Sterne pierregarin, le Martin-pêcheur, la Bergeronnette des ruisseaux, la Fauvette grisette, l'Épervier d'Europe, le Chevalier guignette.

- **L'entomofaune** (les insectes)

On relève 22 espèces d'insectes observées dont 5 espèces d'Orthoptères, 8 espèces de Lépidoptères rhopalocères et Macro hétérocères diurnes, 4 espèces d'Odonates et 5 espèces de coléoptères ont été observées. Les espèces recensées sont pour la plupart communes en Ile de France.

- **Les chiroptères** (les chauves-souris)



4 espèces ont été inventoriées avec certitude : la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl, la Pipistrelle de Kuhl/Nathusius (en l'absence de cris sociaux, la distinction entre ces deux espèces ne peut être faite), la Noctule commune et le Murin de Daubenton.

2. La gestion de l'eau

Depuis de nombreuses années, le service Espaces Verts met en œuvre des projets et des techniques pour diminuer la consommation d'eau dans les activités liées aux espaces verts de la ville pour ainsi préserver au maximum cette ressource naturelle et amoindrir notre impact sur l'environnement.

- **Des techniques pour diminuer les besoins en arrosage :**

Evolution de la palette végétale : plantation de vivaces fleuries moins consommatrices en eau et naturellement plus résistantes (choix de plantes adaptées à la nature du sol et à l'exposition du massif),

Paillage des massifs d'arbustes systématique pour permettre de limiter l'évapotranspiration (copeaux d'élagage, BRF, plaquettes de chêne, mulch coco, fève de cacao),

Utilisation de différents composts pour pailler les massifs de fleurs : écorce, branches broyées, copeaux feuilles mortes, coques de cacao,

- **Des installations pour réutiliser l'eau pluviale :**

Installation de cuves de récupération d'eau de pluie implantées à la place du Marché, servant à l'arrosage du fleurissement du marché du vieil Orly.



Les noues du parc des Saules, la rivière sèche du parc Jean Mermoz et l'installation de bassin de régulation à la place du 8 mai 1945 (gare d'Orly-Ville) et au parc Cachin permettent de réguler les eaux de pluie d'orage.

Une optimisation de l'arrosage :

Gestion des arrosages des massifs grâce à un système automatique permettant une programmation de nuit et limitant ainsi le temps d'arrosage et l'évapotranspiration

Une expérimentation est lancée cette année sur les jardinières de la ville. Il s'agit de l'installation de capteurs tensiométriques permettant d'évaluer les besoins réels d'une plante en eau pour ainsi anticiper et optimiser l'arrosage en fonction de la quantité d'eau réellement nécessaire à la plante. Un système qui permettra à terme d'éviter le sur-arrosage des jardinières, mais aussi d'optimiser les tournées d'arrosage afin de diminuer l'impact environnemental (émission de gaz à effet de serre) des véhicules servant à effectuer la tournée d'arrosage.

Deux sondes sont déjà mises en place depuis septembre 2017 sur le stade Mermoz, permettant : d'optimiser l'arrosage du terrain, de connaître l'emprise racinaire de la pelouse et la praticabilité du terrain notamment en période de gel (pour éviter de dégrader la pelouse).

- **Une valorisation des eaux de piscine :**



En 2013, la piscine municipale de la ville d'Orly devient le point de départ d'une innovation écologique et économique : recycler l'eau issue des deux vidanges annuelles des bassins et l'eau de nettoyage hebdomadaire des filtres, ainsi que les eaux de pluie collectées depuis les toits de l'infrastructure. Stockée dans cinq cuves de récupération pouvant contenir un volume de 700 m³, l'eau se nettoie naturellement de son chlore en l'absence de lumière et au contact des composés biologiques présents dans les eaux pluviales.

Depuis la création du projet, cette eau était réutilisée par la voirie, au nettoyage des rues (permettant l'économie de 1 000 m³ d'eau potable par an) et dans la continuité de cette démarche, elle servira à compter de cette année à l'arrosage de 50% des jardinières de la ville, puis à terme à 100%. Dans le cadre d'un partenariat avec le Cluster Eau-Milieu-Sol, des tests d'irrigation menés sur des jardinières témoins pendant deux mois, ont démontré que l'eau de piscine déchlorée n'a aucun effet négatif sur la croissance des plantes arrosées et se révèle même être source partielle de nutriments.

3. L'adhésion à plusieurs organismes

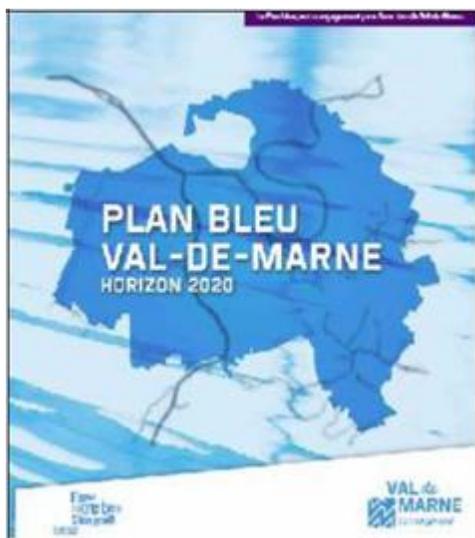
- **Le plan bleu**

Une initiative val-de-Marnaise pour protéger les ressources en eau et en faire un atout !

En 2009, le Conseil Départemental a adopté le Plan bleu, sa charte de l'eau et son Plan d'action. Elaboré dans le cadre d'un processus de 2 ans, avec les habitants et les professionnels de l'eau, le Plan bleu définit la politique de l'eau départementale à l'horizon 2020. Il a pour ambition de fédérer l'ensemble des acteurs de l'eau autour d'objectifs et de principes partagés.

Parmi les actions emblématiques du Plan bleu, il existe : les actions de réduction de l'usage des pesticides, la mise en place d'un observatoire de l'eau, le projet de reconquête de la Bièvre, la mise en œuvre du Schéma Directeur Départemental d'Assainissement, la prise en compte de l'eau dans les documents d'urbanisme, la valorisation des activités économiques liées à l'eau, la sensibilisation de tous, habitants et professionnels de l'eau, aux enjeux liés à la préservation de cette ressource, etc.

La ville d'Orly s'est engagée avec le conseil Départemental le 27 juin 2009 lors du Festival de l'Oh !, puis a signé la charte de l'eau du Plan bleu le 10 décembre 2009.



- **Phyt'Eaux cités**

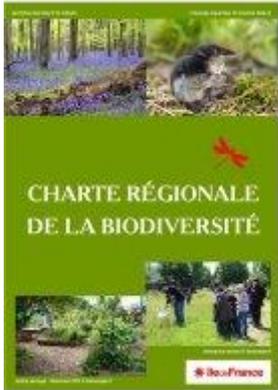


Depuis 2007, Orly fait partie des 73 communes volontaires des bassins de la Seine, de l'Orge et de l'Yvette. Comme toutes les autres, elle a bénéficié gratuitement d'un audit de ses pratiques phytosanitaires, d'une formation et de la mise en place d'un plan de gestion de ses espaces verts. Le désherbage des jardins, des espaces verts ou de la voirie, contribue fortement à la pollution des rivières, les désherbants étant appliqués sur des zones imperméabilisées soumises au ruissellement.

Phyt'Eaux Cités vise les communes, responsables de presque la moitié de la contamination des eaux par les produits phytosanitaires d'origine urbaine.

Des actions vers d'autres applicateurs contribuant également à la contamination de l'eau (jardiniers amateurs, golfs, Conseils généraux, gestionnaires de voies ferrées...) sont mises en place (interventions en jardinerie, démonstrations de techniques alternatives...).

- **La charte de la biodiversité de la région Île de France**



En 2015, la ville d'Orly a adhéré à la Charte régionale de la biodiversité. Cette adhésion démontre la volonté de la ville à protéger la biodiversité et les milieux naturels. La charte a pour vocation de renforcer et de préciser la politique régionale dans le domaine de la biodiversité, mais aussi de proposer à l'ensemble des acteurs franciliens un guide de bonne pratique.

Les signataires de la Charte reconnaissent l'importance du patrimoine naturel et de la biodiversité pour un développement durable et équilibré et s'engagent pour une durée de 3 ans.

Elle engage la ville à :

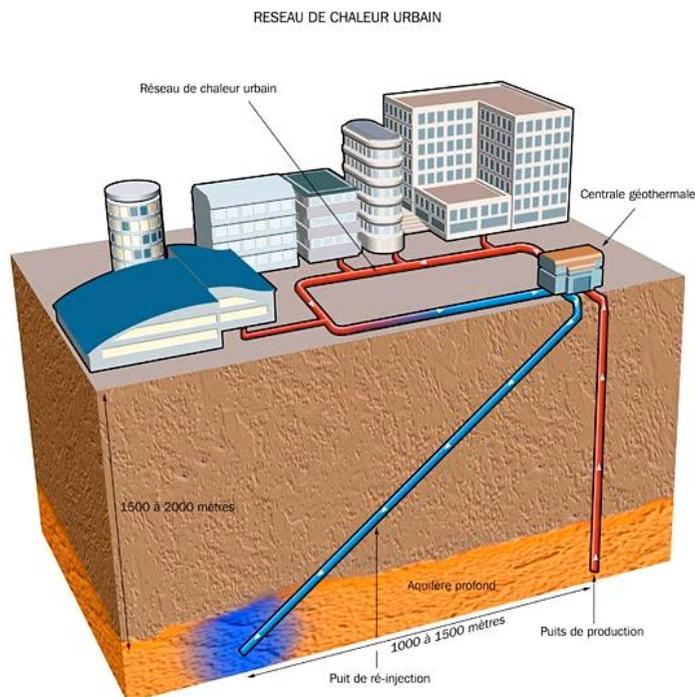
- Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité
- Investir dans un bien commun, le capital écologique
- Développer, partager et valoriser les connaissances
- Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité

4. Gestion différenciée

5. la gestion de l'énergie

- **Utilisation de la géothermie**

- ✓ **Orly, ville pionnière**
- ✓ **2 puits - 89 points de livraison - 8 500 logements**
- ✓ Finalité : chauffage/eau chaude sanitaire
- ✓ L'un des 60 réseaux les + performants de France



Aujourd'hui, Valophis Habitat exploite le puits géothermique situé sous le parking du centre commercial Leclerc. Ce puits permet à tous les bâtiments du Grand ensemble et à aux bâtiments communaux présents dans le secteur (ex : le centre administratif) de bénéficier du chauffage urbain.

La ville d'Orly paie une redevance à Valophis Habitat pour le chauffage par géothermie de ses bâtiments communaux. Des chaudières d'appoint, rue Pierre Corneille, permettent lors de périodes de très grand froid de compléter la géothermie.

Depuis 2015, le réseau de chaleur a été étendu vers le haut de la ville afin de raccorder les nouveaux immeubles du Clos Saint-Germain et par ailleurs les bâtiments publics situés sur l'itinéraire (ex : le gymnase Youri Gagarine, la résidence Guy Moquet et le château Méliès).

6. La gestion des déchets

- **Le transfert de compétence**

Dans le cadre de la loi « NOTRe » et depuis le 1^{er} janvier 2016, la ville d'Orly a transféré sa compétence déchets à l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre (GOSB) qui poursuit la politique déchets initiée par la ville.

- **Adhésion de la ville d'Orly à la RIVED**



La ville d'Orly fait partie des dix villes adhérentes à la Régie personnalisée pour la valorisation et l'exploitation des déchets de la région de Rungis (RIVED).

Dans le cadre de sa mission de service public, la RIVED assure le traitement des déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire de dix communes.

Elle accompagne également les collectivités dans leurs démarches de réduction des déchets, de réemplois et de performance de tri.

Projet de ressourcerie

En 2019, une ressourcerie va ouvrir ses portes sur Orly. Un partenariat entre la Rived et la municipalité a permis la mise en place de ce projet. Cette ressourcerie a pour but d'offrir aux orlysiens la possibilité de

- **La collecte des déchets ménagers**

Les tribornes :



Depuis le 1^{er} octobre 2010, la ville d'Orly et le Groupe Valophis Habitat ont modifié le système de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et de collecte sélective sur le grand ensemble en implantant des bornes d'apport volontaire enterrées de grand volume baptisées « Tribornes » pour les trois flux de déchets OMR, emballages-journaux magazines et verre.

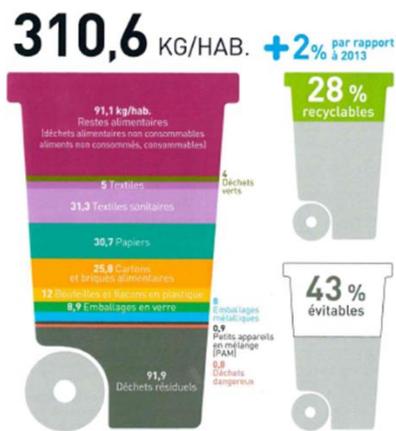
La mise en place des « Tribornes » concerne 5 quartiers de la ville (Aviateurs, Pierre au Prêtre, les Tilleuls, Calmette et Navigateurs soit 3070 logements.

Au total, ce seront 275 bornes enterrées, réparties en 95 points, implantées majoritairement sur la voie publique et pour quelques-unes d'entre elles sur les voies privées du bailleur social, Valophis Habitat.

(Point d'apport volontaire : Tribornes)

Les autres modes de collecte :

Sur les autres quartiers, les déchets sont collectés en porte-à-porte et en bacs pour les ordures ménagères et les déchets recyclables, et dans des bornes d'apport volontaire pour le verre. La collecte des encombrants s'effectue une fois par mois, en fonction des secteurs, les derniers mardis, jeudis et vendredis.



Résultats de la campagne de caractérisation des ordures ménagères 2014 sur Orly.

- **La collecte sélective :**

En 2017, 752,29 tonnes de déchets recyclables ont été collectées, ce qui représente 25,87 kg/hab. Par ailleurs, le taux d'indésirables dans les bacs jaunes était de 21.90%.

Dans le cadre du plan d'amélioration de collecte, la ville d'Orly a été retenue lors de l'appel à candidatures lancé par Eco-Emballage en 2015 pour l'amélioration du tri et du recyclage des déchets dans l'habitat collectif et le renforcement de la sensibilisation de proximité. À cet effet, un diagnostic des locaux propriété de l'habitat collectif et une campagne de sensibilisation, en porte à porte, ont été entrepris entre 2016 et 2017.

Dans une démarche d'éco-exemplarité, la ville a également mis en place une collecte de ses papiers confidentiels.

- **Les déchets verts :**



Sac réutilisable pour les déchets verts

La collecte en Porte à Porte :

Elle s'effectue une fois par semaine, de mars à décembre pour le secteur pavillonnaire. 374,40 tonnes de déchets verts ont été collectées en 2017.



Composteur individuel

Le compostage individuel et collectif :

Depuis 1999, la ville distribue gratuitement des composteurs individuels dans l'habitat pavillonnaire permettant ainsi de réduire la part fermentescible présente dans les ordures ménagères. Une formation est obligatoire, à la suite de laquelle les composteurs sont distribués. À ce jour, 979 composteurs ont été distribués dans la ville.



Aire de compostage collectif

Des aires de compostages ont également été créées, notamment en habitat collectif sur la base du volontariat, et des actions de sensibilisation auprès des copropriétés, bailleurs et établissements scolaires de la ville se sont multipliées.

Benne à fumier du centre Équestre

Depuis novembre 2005, une benne est mise à disposition du centre équestre pour recueillir la fumure. En 2017, 184,96 tonnes de fumure ont été valorisées.

Bennes à déchets verts sur la déchèterie communale :

Depuis le 1^{er} juin 2007, les déchets produits par les espaces verts municipaux (tontes, tailles de haies, feuilles, etc..) sont stockés dans 2 bennes qui sont collectées deux fois par semaine. En 2017, 184,83 tonnes de déchets verts ont pu être valorisées.

Les toxiques des ménages :

La ville organise deux fois par mois une collecte des toxiques (peinture, solvant, acide, etc.). Pour ce faire, un camion appelé « planète » est implanté toute la matinée, en alternance, sur l'un des deux marchés de la ville et accueille les déchets des Orlysiens. En 2017, 6,23 tonnes de déchets toxiques ont été collectées.

Lutte contre les dépôts sauvages :

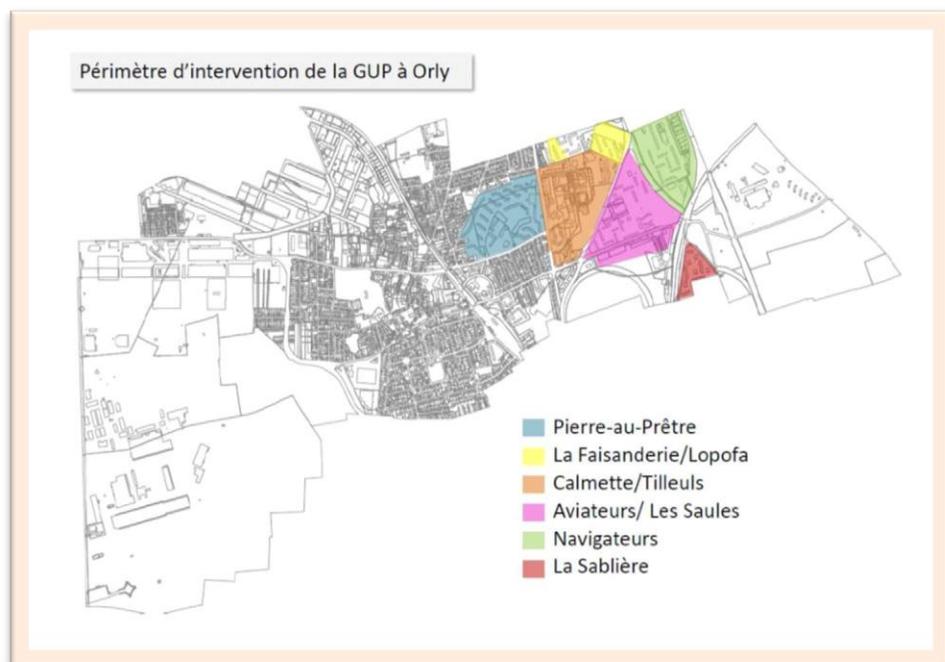
La ville lutte contre les dépôts sauvages présents sur son territoire, et depuis 2010, date d'installation des premières tribornes, une collecte spécifique d'enlèvement de ces dépôts est effectuée du lundi au vendredi. Prochainement, une collecte supplémentaire aura lieu le dimanche.

C - L'amélioration du cadre de vie à Orly

Hormis la rénovation d'espaces verts et le renouvellement urbain de ces cinq dernières années, la ville d'Orly rend la vie plus agréable à ses habitants en faisant des travaux et en mettant en place des initiatives locales.

1. La démocratie participative

- **La GUP (Gestion Urbaine de Proximité)**



Depuis 2011, la ville d'Orly a signé la charte de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) qui fait partie intégrante de la convention de rénovation urbaine. Cette charte lie l'État, la ville et Valophis Habitat, le bailleur social de la commune.

L'objectif de la GUP est de maintenir le cadre de vie et d'intervenir de manière importante auprès des services de la ville et du bailleur. Elle sert d'intermédiaire pour les habitants et leur donne l'opportunité de s'exprimer sur les réussites et les dysfonctionnements de leur quartier afin de participer à l'amélioration leur cadre de vie.

La GUP intervient sur les quartiers, de la Pierre-au-Prêtre, de la Faisanderie, de Lopofa, du Nouveau Calmette, des Tilleuls, des Aviateurs, des Saules, des Navigateurs et de la Sablière.

La démarche de la GUP se fait en plusieurs étapes :

1. les rendez-vous urbains avec les habitants (diagnostic en marchant)
2. la réunion territoriale avec les services de la ville et le bailleur (Valophis ou ICF la Sablière),

3. le comité technique avec les services de la ville, les élus de quartier et le responsable d'agence du bailleur (Valophis ou Icf La Sablière).

Ces rendez-vous avec les habitants ont lieu deux fois par an dans chacun des quartiers couverts par la GUP.

2. Centre Municipal de Santé

3. La régulation des espèces invasives

Depuis 2006, la ville d'Orly a adopté une démarche d'écologie urbaine, en mettant en place une politique de maîtrise raisonnée des populations de chats et de pigeons afin de favoriser l'intégration de ces animaux dans le territoire urbanisé.

- **Les pigeons**

Deux pigeoniers sont installés sur la commune, l'un au parc Marcel Cachin et l'autre à la Pierre aux Prêtres, avenue de la Victoire. Ils ont pour objectif de détourner les pigeons des bâtiments avoisinants, en leur offrant un lieu de nourrissage et de nichage. De plus, la reproduction des oiseaux est surveillée et maîtrisée par la stérilisation des œufs.



Pigeonnier avenue de la Victoire

- **Les chats**

La ville d'Orly organise chaque année une campagne de stérilisation des chats errants dans la ville, afin de prévenir leur surpopulation. Après leur capture, les animaux sont stérilisés, tatoués et remis sur site en bon état de santé après convalescence.

Ainsi, ils peuvent assurer leur rôle de prédateurs de rongeurs, sans générer les nuisances imputables aux animaux errants.

- **Les Rats**

La ville d'Orly lutte contre la prolifération des rats sur son territoire. Elle fait appel à une entreprise extérieure qui intervient deux fois par an (en mai et en novembre) sur l'ensemble des bâtiments et du réseau des égouts communaux. D'autres interventions peuvent être programmées si cela est nécessaire.



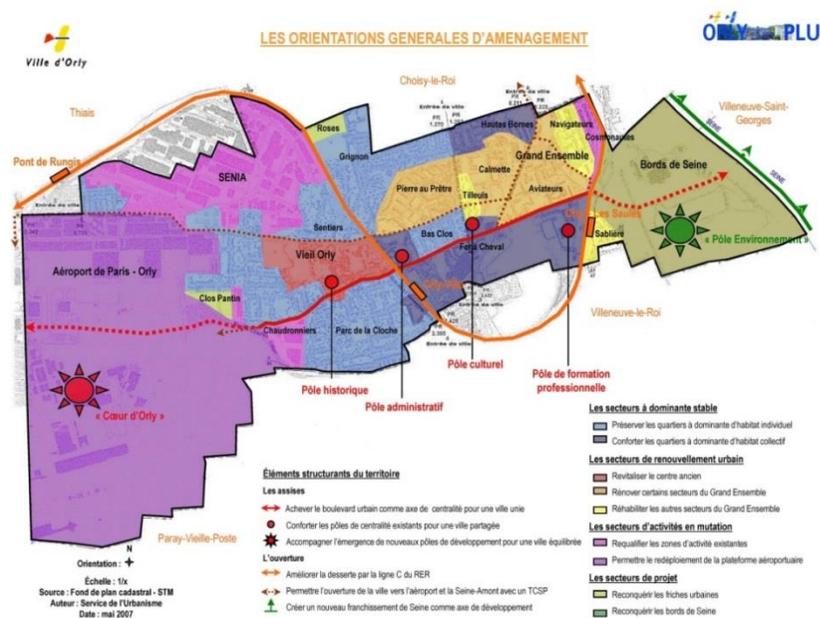
Les frelons asiatiques

La commune fait intervenir une entreprise extérieure pour détruire les nids de frelons asiatiques situés sur les espaces et bâtiments publics lors de leurs périodes d'activités. Lorsque le nid est situé sur un terrain privé, le SCHS intervient auprès du propriétaire et/ou locataire pour l'inciter à détruire le nid en expliquant la dangerosité de cette espèce vis-à-vis de l'être humain et de la faune notamment.

4. Un urbanisme en adéquation avec la nature

- **Le projet urbain de la commune d'Orly**

À l'occasion de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU), la Ville d'Orly a exposé un projet urbain qui repose sur deux principes forts : « Créer la ville, vivre la ville ». Il s'agit de maintenir la cohérence du projet développé depuis les années 1980, qui vise à réconcilier la ville en intégrant tous ses quartiers. Une politique volontariste d'équipement et de renouvellement urbain a transformé l'image de la commune en permettant l'intégration du territoire communal aux pôles voisins, afin de jouer pleinement son rôle de « rotule » entre le nord de la Seine-Amont et le pôle Orly-Rungis.



- **La prise en compte de l'environnement et des espaces verts dans les documents d'urbanisme**

Les parcs publics de la commune ont été classés en zone naturelle N, ce qui limite fortement toutes les possibilités de construire. Les zones N représentent 32 hectares, soit 4,7% de la superficie totale de la commune. Elles comprennent plusieurs espaces boisés classés au titre des anciens articles L. 130-1 et suivants (actuels L.113-1 et suivants) du code de l'urbanisme qui représente une surface de 1,5 hectare répartie sur les parcs publics de la commune (hors zone N, un arbre remarquable est classé dans une copropriété privée : il s'agit d'un murier situé résidence ANOTERA).

Lors de la modification du plan local d'urbanisme de 2012, le règlement d'urbanisme a intégré de nouvelles normes afin de :

- limiter les rejets d'eaux de pluie dans les réseaux et permettre une meilleure absorption par le sol,
- promouvoir l'écoconstruction et lutter contre l'imperméabilisation des parcelles en prévoyant des espaces obligatoires de pleine terre traitées en tant qu'espace vert et la plantation d'un certain nombre d'arbres ou d'arbustes en fonction de l'opération réalisée

Les normes relatives à l'assainissement (maintien des eaux pluviales dans la parcelle) ont été mises à jour. Le code de l'urbanisme favorise la performance environnementale et les énergies renouvelables dans les constructions. Cette transposition s'est faite dans un souci pédagogique pour inciter à l'écoconstruction, notamment l'utilisation des panneaux solaires ou du bois comme isolant des façades.

La modification du PLU en a fait l'outil privilégié pour lutter contre l'imperméabilisation des parcelles et ainsi contre les risques de ruissellement. Les modifications apportées à ses articles s'inscrivent dans l'objectif de promouvoir le développement durable et d'adapter le plan local aux nouvelles exigences réglementaires (Grenelle, PPRMT, etc.).



- **Les évolutions du projet urbain et la mise en réseau des espaces publics et des parcs**

En 2013, le Conseil municipal a prescrit la révision générale du plan local d'urbanisme (afin de revoir le projet urbain de la commune) et l'élaboration d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Véritable clef de voûte du PLU d'Orly, le PADD formalise un projet de territoire pour dix ans à travers de grandes orientations en matière d'habitat, d'équipements, d'activités économique, d'espaces verts, d'offre commerciale, de transports, de déplacements ou encore de préservation du cadre de vie. Il traduit des orientations politiques fortes pour répondre à une ambition : accompagner l'avenir d'Orly et garantir une ville harmonieuse, ouverte et durable.

Il s'articule autour de trois grands axes :

- Axe 1: Dynamiser Orly pour lui donner un nouvel attrait.
- Axe 2: Programmer l'évolution de la ville pour assurer ses grands équilibres.
- Axe 3: Embellir la ville pour révéler ses potentiels naturels, paysagers et patrimoniaux.

- **Le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU)**

Engagée dans un Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU), la Ville d'Orly souhaite faire de ce projet une réelle démarche de développement durable afin de mettre en place une stratégie territoriale efficiente, en accord avec l'élaboration de l'Agenda 21. Il s'agit donc d'assurer une mixité à la fois sociale et fonctionnelle, respectueuse de l'environnement.

Dans cet objectif, la ville d'Orly construit en 2018 une stratégie de développement durable via l'élaboration d'une « Charte Développement Durable ». Celle-ci a l'ambition de décliner concrètement en objectifs puis en prescriptions d'actions la stratégie environnementale et de développement durable voulu pour le NPRU.

5. L'effacement des réseaux



En 2011, le syndicat Sipperec demandait à EDF d'enfouir l'ensemble des réseaux aériens en câbles nus d'ici 2019. Sipperec complète cette action en finançant l'enfouissement des câbles torsadés.

Ainsi en 2019, l'ensemble des réseaux électriques aériens sera enterré. En parallèle, la ville d'Orly profite de ces actions pour enfouir les réseaux de télécommunication et amène la fibre optique.

6. Tous les chemins mènent à Orly.....

Hormis le fait que la ville d'Orly soit accessible via son aéroport, qui est le deuxième plus important de France, c'est une ville qui est bien desservie par les transports collectifs.



Réseau ferré : La ville d'ORLY compte deux gares de la ligne C du RER : Orly-Les Saules et Orly-Ville, et une à proximité immédiate : Pont de Rungis- Aéroport d'Orly. La ligne C du RER permet de relier la ville au centre de la capitale en une vingtaine de minutes.

Lignes de bus : Les lignes de bus 183 de la RATP et 3 de l'Athis car passent par les axes principaux de la commune.

Réseau viaire : Ce réseau, structuré de manière Nord-Sud, est conditionné par la proximité de Paris qui favorise ainsi des flux principaux Paris-banlieues.

Tram 9 :



À partir de 2020, le Tram 9 reliera Paris-Porte de Choisy au centre-ville d'Orly. Des études sont également prévues pour permettre, à terme, sa prolongation jusqu'à l'aéroport.

Taxi social : Depuis février 2013, la ville d'Orly a mis en place un taxi social. C'est un service de transport intra-muros destiné aux personnes ayant des difficultés de déplacement ou en situation de handicap. Deux véhicules qui peuvent accueillir chacun jusqu'à 7 places. Une inscription préalable est nécessaire auprès du CCAS (centre Communal d'Action Sociale), 48 heures à l'avance. Ils circulent du lundi au vendredi de 9h à 18h en journée continue.

Orly'berté :



Le dispositif Orly'berté a pour objectif essentiel de favoriser le lien social, la solidarité et la rencontre intergénérationnelle en permettant à une personne ayant des difficultés à se déplacer de faire appel à un bénévole pour l'accompagner dans ses déplacements de courte distance.

Les accompagnements peuvent se dérouler du lundi au dimanche à tout moment de la journée et avoir lieu en voiture (de l'accompagnant bénévole ou du bénéficiaire), à pied ou en transport en commun.

Le bénévole peut accompagner le bénéficiaire jusqu'à la porte de son logement et lui apporter une aide légère à l'intérieur de celui-ci (mettre ou retirer un manteau, éteindre ou allumer les lumières, fermer ou ouvrir la porte avec les clefs). Le bénévole ne peut pas apporter une aide d'ordre médical ou paramédical, ni assurer une garde temporaire au domicile. L'accompagnant bénévole n'est pas amené à porter le bénéficiaire ni des charges lourdes et/ou encombrantes.

....EuroVélo :



Suite aux travaux réalisés en fin d'année 2017 par le conseil départemental sur les berges de Seine, le réseau des itinéraires cyclables européens « la Scandibérique » passe dorénavant par Orly pour relier Trondheim en Norvège à Saint-Jacques de Compostelle en Espagne.

L'entretien étant assuré par le service espaces verts de la ville.



Vélos à assistance électrique (VAE):

- La ville a répondu favorablement à la sollicitation d'Ile de France mobilité afin d'accueillir un service de location de vélos à assistance électrique sur Orly.
- Dès 2019, la ville proposera une aide pour l'achat de VAE.